

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTS DU PERCHE SEANCE du 22 JUNI 2022**

Nombre en exercice : 31

Nombre de présents : 27

Nombre de votants : 30

Convocation du 14.06.2022

Affichage du 14.06.2022

L'an deux mille vingt-deux, le *vingt-deux* juin, s'est réuni le conseil communautaire des Hauts du Perche à la salle Georges Brassens à Tourouvre au Perche suite à la convocation du 14.06.2022, affichée le 14 juin 2022.

Etaient présents : M ANQUETIL Dominique, M BAILLIF Christian, M BLOTTIERE Philippe M BOUTTIER Jean-Jacques, Mme BRAULT Roselyne, M COUDRAY Pascal, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M Du LAC Jean-Vincent, M DUGUET Christian, Mme ENCELIN Elyane, Mme FEUGUEUR Stéphanie, M GUILLET Denis, M GUEUGNON Jean-Edouard, M GUYOT Philippe, M HOULLE Pascal, M JUSZEZAK Jean-Claude, Mme LALAOUNIS Danièle, M LE SECQ Emmanuel, Mme LEROY Céline, M MICHEL-FLANDIN Patrice, M NAEL Jean-Marc, M POIRIER Franck, Mme POULAIN Francine, Mme RADIGUET Angéline, Mme REVET Evelyne, Mme ROYER-BERGER Frédérique, Mme SAUVANEIX Alexandra.

Etaient absents-excuses : M DESCHAMPS Michel (donne pouvoir à Mme LEROY Céline), Mme EDOU Bernadette, M ORY Gilles (donne pouvoir à Mme LALAOUNIS Danièle), M VIANDER Marcel (donne pouvoir à M BAILLIF Christian).

Assistait également : M. GRANGE Denis DGS, Mme HIBOU Christelle, M. BRAMOULLE Bernard.

Monsieur Christian BAILLIF est désigné secrétaire de séance

**DELIBERATION N° 2022.06.125**

**CONVENTION DE FINANCEMENT CDC / CD 61 - AMENAGEMENT DU GIRATOIRE DE LA REHARDIERES RD 918**

La convention, remise préalablement à la séance du présent conseil, a pour objet de permettre de fixer la contribution financière du département de l'Orne pour l'aménagement sur le RD 918 d'un carrefour giratoire afin de faciliter et sécuriser l'accès à la zone d'activités des « Réhardières » sur la commune de Longny-les-Villages.

Conformément à la convention de transfère de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des travaux signée entre la CdC des Hauts du et le Département de l'Orne le 3 février 2022, la CdC des Hauts du Perche est maître d'ouvrage de l'opération. A ce titre, le Département de l'Orne prendra en charge, à hauteur de 50% du montant HT, les frais engagées pour la réalisation du seul giratoire sur la RD 918, soit 173 000 €.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité:**

- D'accepter les termes de cette convention tels que présentés en annexe,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention de financement avec le Département de l'Orne, ainsi que l'ensemble des documents y afférent.

*Pour extrait certifié conforme*

*Certifié exécutoire après réception en sous-préfecture, le  
Et publication du*

Le Président,  
Emmanuel LE SECQ

